

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 26 novembre 2007

CP 07/11-47

CONTRACTUALISATION N° 2 ENTRE LA COMMUNE DE CORBARIEU ET LE DEPARTEMENT

Par délibérations des 19 décembre 1988 et 15 juin 1989 modifiées par celle du 29 janvier 2001, l'Assemblée départementale a adopté le principe de la contractualisation des subventions du Conseil Général à l'adresse des communes.

Dans ce cadre, les investissements communaux concernés sont inclus dans un contrat d'une durée de trois ans, dont le principal effet repose dans les modalités de versement de la subvention globalisée départementale, dérogatoires du régime général.

En application de ces règles, M. le Maire de CORBARIEU sollicite la conclusion d'un contrat pour la réalisation d'un programme estimé à 580 121,72 €H.T. et composé conformément au tableau ci-après :

Nature des opérations	Dépense éligible	Taux en %	Montant de l'aide
1. BATIMENTS COMMUNAUX			
1 Travaux de gros oeuvre à la mairie 1Tr	15 500 €	18%	2 790 €
2 Travaux de gros oeuvre à la mairie 2Tr	15 500 €	18%	2 790 €
3 Restructuration de la mairie 1Tr	15 500 €	18%	2 790 €
4 Restructuration de la mairie 2Tr	15 500 €	18%	2 790 €
5 Renforcement du plancher de la mairie (rez de chaussée) 1Tr	15 500 €	18%	2 790 €
6 Renforcement du plancher de la mairie (rez de chaussée) 2Tr	15 500 €	18%	2 790 €
7 Consolidation et réfection du plancher de l'étage 1Tr	15 500 €	18%	2 790 €
8 Consolidation et réfection du plancher de l'étage 2Tr	15 500 €	18%	2 790 €
9 Mise aux normes de la mairie (chauf., électricité) 1Tr	15 500 €	18%	2 790 €
10 Mise aux normes de la mairie (chauf., électricité) 2Tr	15 500 €	18%	2 790 €
11 Remplacement des menuiseries de la mairie 1Tr	15 500 €	18%	2 790 €
12 Remplacement des menuiseries de la mairie 2Tr	15 500 €	18%	2 790 €
13 Création d'un local technique à la mairie 1Tr	15 500 €	18%	2 790 €
14 Création d'un local technique à la mairie 2Tr	15 500 €	18%	2 790 €
15 Grosses réparations à la mairie 1Tr	15 500 €	18%	2 790 €
16 Grosses réparations à la mairie 2Tr	15 500 €	18%	2 790 €
17 Création d'un bureau des adjoints 1Tr	15 500 €	18%	2 790 €

Nature des opérations	Dépense éligible	Taux en %	Montant de l'aide
18 Création d'un bureau des adjoints 2Tr	13 110 €	18%	2 359 €
19 Réfection de la façade et du portail des ateliers municipaux	15 500 €	18%	2 790 €
20 Accessibilité de la mairie aux personnes handicapées (WC) 1Tr	17 500 €	18%	3 150 €
21 Accessibilités de la mairie aux personnes handicapées (WC) 2Tr	17 500 €	18%	3 150 €
22 Aménagement de l'espace d'accueil à la mairie 1Tr	15 500 €	18%	2 790 €
23 Aménagement de l'espace d'accueil à la mairie 2Tr	15 500 €	18%	2 790 €
24 Création du secrétariat de la mairie 1Tr	15 500 €	18%	2 790 €
25 Création du secrétariat de la mairie 2Tr	15 500 €	18%	2 790 €
26 Réaménagement des bureaux du maire et des élus 1Tr	15 500 €	18%	2 790 €
27 Réaménagement des bureaux du maire et des élus 2Tr	15 500 €	18%	2 790 €
28 Aménagement d'une salle du Conseil et des mariages 1Tr	19 000 €	18%	3 420 €
29 Aménagement d'une salle du Conseil et des mariages 2Tr	19 000 €	18%	3 420 €
30 Aménagement d'une salle de réunions 1Tr	19 000 €	18%	3 420 €
31 Aménagement d'une salle de réunions 2Tr	19 000 €	18%	3 420 €
32 Modernisation de l'espace M. Delbouys	7 934 €	18%	1 428 €
▪ URBANISME ENVIRONNEMENT			
33 Aménagement des abords de la mairie	19 000 €	18%	3 420 €
34 Création du jardin de la mairie	19 000 €	18%	3 420 €
▪ EDUCATION			
35 Réfection de la toiture de l'école maternelle 1Tr	15 250 €	50%	7 625 €
36 Réfection de la toiture de l'école maternelle 2Tr	10 039 €	50%	5 019 €
37 Remplacement des menuiseries de l'école maternelle	7 427 €	50%	3 713 €
▪ SUBVENTION GLOBALISEE	113 924,00 €		

RECAPITULATIF

Coût H.T. du programme	580 121,72 €
Dépense subventionnable H.T.	574 760,00 €
Subvention globalisée	113 924,00 €
Taux moyen de subvention (subvention globalisée/coût H.T.)	17,79%

Le montant de la subvention globalisée sera versé en trois annuités :

- la première de **37 974 €** dans un délai de 3 mois à compter de l'approbation du contrat par la Commission Permanente ;

- la seconde de **37 975 €** un an après l'approbation du contrat par la Commission Permanente, après vérification et contrôle de la réalité des travaux et d'une dépense acquittée par la commune au moins égale au montant du 1^{er} tiers de subvention déjà perçu ;

- le solde de **37 975 €** à l'expiration du contrat sur vérification des travaux réalisés.

Je vous demande de délibérer et :

- approuver le contrat d'équipement n° 2 à conclure avec la commune de CORBARIEU,

- m'autoriser à signer au nom et pour le compte du Département ce contrat dont les modalités d'application résultent de la délibération susvisée de l'Assemblée.

Je vous précise que ces subventions seront éventuellement prélevées sur les articles du Budget Départemental ci-après :

Opération	Article	Sous fonction	Montant
N° 1 à 27	204 1437	74	75 619 €
N° 28 à 32	204 1436	74	15 108 €
N° 33 et 34	204 1434	74	6 840 €
N° 35 à 37	204 145	21	16 357 €

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 26 novembre 2007

CP 07/11-47

**CONTRACTUALISATION N° 2 ENTRE LA COMMUNE DE
CORBARIEU ET LE DEPARTEMENT**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve le contrat d'équipement n° 2 à conclure avec la commune de Corbarieu pour la réalisation d'un programme estimé à 580 121,72 €HT ;
- Accorde à la commune de Corbarieu une subvention globalisée de 113 924 € payable en trois annuités (la première de **37 974 €** dans un délai de 3 mois à compter de l'approbation du contrat par la Commission Permanente, la seconde de **37 975 €** un an après l'approbation du contrat par la Commission Permanente, après vérification et contrôle de la réalité des travaux et d'une dépense acquittée par la commune au moins égale au montant du 1^{er} tiers de subvention déjà perçu, le solde de **37 975 €** à l'expiration du contrat sur vérification des travaux réalisés) pour le financement des travaux suivants :

Nature des opérations	Dépense éligible	Taux en %	Montant de l'aide
1. BATIMENTS COMMUNAUX			
1 Travaux de gros oeuvre à la mairie 1Tr	15 500 €	18%	2 790 €
2 Travaux de gros oeuvre à la mairie 2Tr	15 500 €	18%	2 790 €
3 Restructuration de la mairie 1Tr	15 500 €	18%	2 790 €
4 Restructuration de la mairie 2Tr	15 500 €	18%	2 790 €
5 Renforcement du plancher de la mairie (rez de chaussée) 1Tr	15 500 €	18%	2 790 €
6 Renforcement du plancher de la mairie (rez de chaussée) 2Tr	15 500 €	18%	2 790 €
7 Consolidation et réfection du plancher de l'étage 1Tr	15 500 €	18%	2 790 €
8 Consolidation et réfection du plancher de l'étage 2Tr	15 500 €	18%	2 790 €
9 Mise aux normes de la mairie (chauf., électricité) 1Tr	15 500 €	18%	2 790 €
10 Mise aux normes de la mairie (chauf., électricité) 2Tr	15 500 €	18%	2 790 €
11 Remplacement des menuiseries de la mairie 1Tr	15 500 €	18%	2 790 €
12 Remplacement des menuiseries de la mairie 2Tr	15 500 €	18%	2 790 €
13 Création d'un local technique à la mairie 1Tr	15 500 €	18%	2 790 €
14 Création d'un local technique à la mairie 2Tr	15 500 €	18%	2 790 €
15 Grosses réparations à la mairie 1Tr	15 500 €	18%	2 790 €
16 Grosses réparations à la mairie 2Tr	15 500 €	18%	2 790 €
17 Création d'un bureau des adjoints 1Tr	15 500 €	18%	2 790 €
18 Création d'un bureau des adjoints 2Tr	13 110 €	18%	2 359 €
19 Réfection de la façade et du portail des ateliers municipaux	15 500 €	18%	2 790 €
20 Accessibilité de la mairie aux personnes handicapées (WC) 1Tr	17 500 €	18%	3 150 €
21 Accessibilités de la mairie aux personnes handicapées (WC) 2Tr	17 500 €	18%	3 150 €
22 Aménagement de l'espace d'accueil à la mairie 1Tr	15 500 €	18%	2 790 €
23 Aménagement de l'espace d'accueil à la mairie 2Tr	15 500 €	18%	2 790 €
24 Création du secrétariat de la mairie 1Tr	15 500 €	18%	2 790 €
25 Création du secrétariat de la mairie 2Tr	15 500 €	18%	2 790 €
26 Réaménagement des bureaux du maire et des élus 1Tr	15 500 €	18%	2 790 €
27 Réaménagement des bureaux du maire et des élus 2Tr	15 500 €	18%	2 790 €
28 Aménagement d'une salle du Conseil et des mariages 1Tr	19 000 €	18%	3 420 €

Nature des opérations	Dépense éligible	Taux en %	Montant de l'aide
29 Aménagement d'une salle du Conseil et des mariages 2Tr	19 000 €	18%	3 420 €
30 Aménagement d'une salle de réunions 1Tr	19 000 €	18%	3 420 €
31 Aménagement d'une salle de réunions 2Tr	19 000 €	18%	3 420 €
32 Modernisation de l'espace M. Delbouys	7 934 €	18%	1 428 €
▪ URBANISME ENVIRONNEMENT			
33 Aménagement des abords de la mairie	19 000 €	18%	3 420 €
34 Création du jardin de la mairie	19 000 €	18%	3 420 €
▪ EDUCATION			
35 Réfection de la toiture de l'école maternelle 1Tr	15 250 €	50%	7 625 €
36 Réfection de la toiture de l'école maternelle 2Tr	10 039 €	50%	5 019 €
37 Remplacement des menuiseries de l'école maternelle	7 427 €	50%	3 713 €
SUBVENTION GLOBALISEE		113 924,00 €	

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département ce contrat dont les modalités d'application résultent de la délibération susvisée de l'assemblée ;
- Impute les dépenses correspondantes de la façon suivante :

Opération	Article	Sous fonction	Montant
N° 1 à 27	204 1437	74	75 619 €
N° 28 à 32	204 1436	74	15 108 €
N° 33 et 34	204 1434	74	6 840 €
N° 35 à 37	204 145	21	16 357 €

Adopté à l'unanimité.

Le Président,